

LA BONNE GOUVERNANCE DANS LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

BELOUATI Soumeya

*Doctorante à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
Soumeya .bellouati@gmail.com*

RESUME:

Les innovations dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), adossées à la globalisation de l'économie mondiale ont induit une accélération de mouvements de capitaux telle qu'elle requiert des systèmes transactionnels modernes et efficaces visant à sécuriser et harmoniser ces importants flux financiers. Le développement des applications de paiement par voie électronique qui vient se substituer progressivement à l'échange physique des moyens de paiement, constitue une des réponses bancaires à cette logique visant à plus d'efficacité et de fluidité. Dans ce contexte, la dématérialisation des flux monétaires et financiers apparaît naturellement comme une étape du processus de transformation et d'innovation dans la transmission Interbancaires des ordres de paiement. L'Etat Algérien s'est engagé dans un vaste programme de réformes du secteur financier. Celui-ci obsolète et rigide, est l'objet de critiques des investisseurs étrangers comme des simples citoyens. La modernisation des systèmes de paiement interbancaires est l'un des chapitres essentiels de ladite réforme. Qu'il s'agisse des paiements de masse ou de gros montants, celle-ci se veut le développement des paiements en tant que service bancaire de base. Le système de paiement est un bon indicateur du fonctionnement d'une économie, en particulier, dans une économie de marché, d'où l'engouement de notre pays de miser sur cette variable stratégique. Malgré ces réformes, le système bancaire reste tributaire de tout engagement entrepris par les pouvoirs publics pour son développement et sa modernisation qui constitue actuellement un défi sans précédent, surtout, avec le passage d'une économie dirigiste vers une économie de marché. L'introduction de la formule du **gouvernement d'entreprise** (Corporate Governance), par exemple, dans les banques publiques algériennes peut s'avérer d'une grande utilité et permettrait de corriger beaucoup d'insuffisances et situerait les responsables de chacun dans les résultats de la banque. En effet, une bonne gouvernance est devenue un objectif en soi et elle est un préalable au succès des mesures des réformes économiques. Appliquer de tels procédés conduirait certainement à revoir l'environnement bancaire dans sa globalité et la réhabilitation du système bancaire avec création d'un système de paiement en temps réel et l'amélioration de la qualité de service. Nous nous proposons dans cet article de montrer la pertinence de la bonne gouvernance dans le système bancaire algérien,

Mots-clés: Réformes bancaires - environnement bancaire - système de paiement-développement économique en Algérie - bonne gouvernance.

INTRODUCTION :

La notion de gouvernance a concerné en premier lieu les entreprises, puis elle s'est propagée aux banques, étant donné que la banque est une firme industrielle et vu son implication croissante dans la sphère réelle. De plus, la banque occupe une place centrale et où le développement économique d'un pays lui est tributaire. Il est devenu impérieux de mettre en place une gouvernance propre à la banque.

Depuis quelques années, la notion de gouvernance est au centre des préoccupations des gouvernants et des gouvernés, ainsi que les organismes au service du développement. L'Algérie, comme tous les Etats des pays en développement, est censée promouvoir la bonne gouvernance des institutions bancaires et financières pour assurer le développement de l'économie nationale.

Pour appréhender la thématique de la bonne gouvernance dans le système bancaire algérien, malgré toutes les réformes entreprises surtout après la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit du 14/04/1990, ou bien après la catastrophe financière qu'a connu le pays, notamment celle d'EL KHALIFA BANK, BCIA, AIB, et de l'UNION BANK, et les diverses dispositions apportées par l'ordonnance n°03-11 du 26/08/2003, on assiste à de profondes mutations dans le secteur bancaire et financier pour son développement et sa modernisation. Il est très important de souligner que même dans les derniers rapports concernant la valorisation de la bonne gouvernance par les diverses institutions financières internationales (FMI, BANQUE MONDIALE, PNUD) ou les autres ONG, l'Algérie est classée au-dessous de la moyenne et les banques publiques détiennent toujours des portefeuilles non performants, il nous a paru très opportun d'aborder un tel sujet d'actualité.

D'où la problématique étudiée :

Peut-on parler de bonne gouvernance dans notre système bancaire? Et quels sont les préalables de la réforme pour son développement et sa modernisation dans le contexte de gouvernement d'établissements financiers ?

I – Quelques définitions de la gouvernance :

Le mot "gouvernance" et celui de gouvernement ont, étymologiquement parlant, la même origine c'est à dire le verbe latin gubernare qui signifie "diriger le navire". Dans la langue française, le terme gouvernance désigne un processus, une orientation, un mode de gestion ou encore une façon de coordonner, de collaborer, d'établir des partenariats, et ce, tant au niveau local que mondial. En général, la gouvernance peut se définir comme étant l'organisation du pouvoir. Autrement dit, la gouvernance est un ensemble d'outils et de mécanismes concernant la manière de gouverner.

D'un autre côté, le terme de gouvernance met l'accent sur la multiplicité des institutions, organisations et acteurs qui «gouvernent» un territoire et sur les relations entre ces «gouvernants», locaux, régionaux ou nationaux, et les «gouvernés».

Dans la socio-économie des organisations, cette expression désigne le cadre institutionnel qui permet la réalisation des interactions et des transactions. L'idée

est qu'une bonne gouvernance doit réduire les coûts des transactions entre les personnes ou entre les entreprises ou entre les organisations de diverse nature [North, 1991, Williamson, 1996]. Selon Hayek (1945), elle assure également une bonne politique d'ensemble, sous-entendu, faciliter les adaptations au changement technologique et structurel sans crise politique grave.

Moreau-Desfarges [2003] estime que la gouvernance est le nouveau « mode d'organisation et de préservation de la concurrence », l'État étant rejeté au second plan pour fixer les normes et vérifier leur application correcte. Définie comme « la quête permanente des meilleurs systèmes de gestion des hommes et des ressources... la gouvernance serait l'élimination de la force par la négociation, la transparence et les autorités indépendantes ».

Pour sa part, Lordon [2003] soumet la notion de gouvernance à une violente critique. La gouvernance est la projection sur les politiques générales de la « corporate governance » ou « gouvernance d'entreprise », c'est-à-dire « en définitive une ensemble de constructions visant à faire pénétrer la logique de la finance au cœur de l'entreprise ».

Pour les spécialistes de Science Politique, le terme "gouvernance" n'a pas un sens précis [Duran, 1999]. Il s'agit plutôt d'une métaphore.

Pour l'Institut de Recherche des Nations Unies pour le développement social la gouvernance peut être aussi une façon pour l'Etat d'associer des partenaires privés et un "effort pour dégager un consensus ou obtenir le consentement ou l'assentiment nécessaires à l'exécution d'un programme dans une enceinte où de nombreux intérêts divergents entrent en jeu". Elle peut être également un processus d'organisation du débat démocratique [Bagnasco et Le Galès, 1997], ou encore une "interaction rendue nécessaire par le fait qu'aucun acteur, public ou privé, ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seul aux problèmes" [Holec, Brunet - Jolivad, 1999].

II- Critères de la bonne gouvernance dans les institutions financières et bancaires :

Selon la Banque Mondiale: « La bonne gouvernance et la manière avec laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion publique des ressources économiques et sociales en vue du développement »

De manière générale, il est possible d'établir qu'une bonne gouvernance dans les institutions financière comprend les éléments suivants :

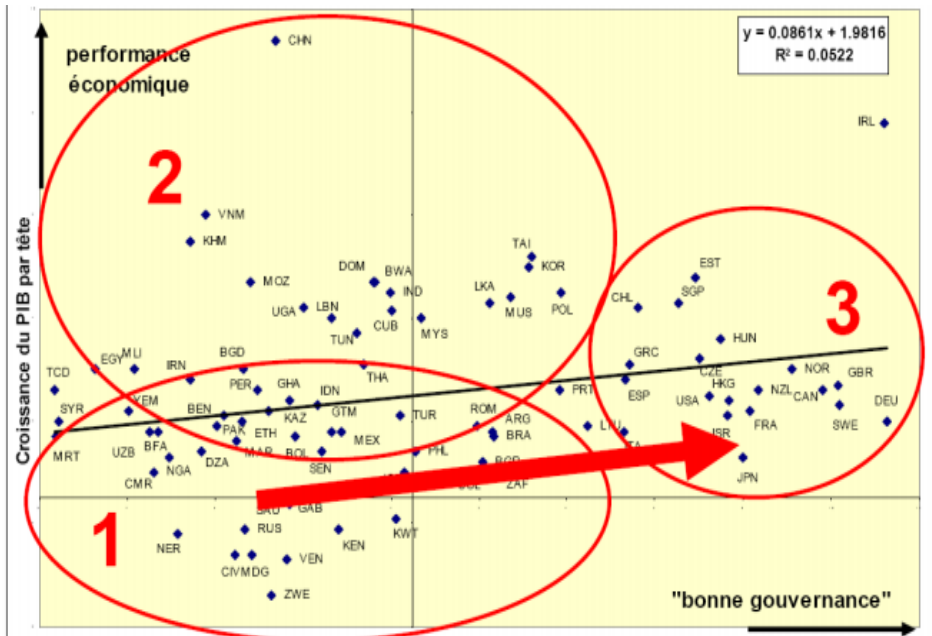
***La transparence :** divulgation publique d'information appropriée et suffisante pour l'évaluation des risques susceptibles de menacer ceux qui ont des intérêts dans la banque (déposants et actionnaires), ainsi que l'accomplissement de normes comptables d'évaluation et de registre adéquates,

*** Le partage et la divulgation de l'information :**

- Répartition des compétences entre les différentes structures, départements ou divisions de la société dans le cadre du processus de décision des entreprises, notamment à travers des organigrammes ou des cadres fonctionnels

- Clarification des fonctions des du Conseil d' Administration et des Directeurs dans les Institutions financière et dans les autres entreprises –conflit d'intérêt, Politique des revenus - transparence
- Divulgateion, au moins une fois par an, d'une description du comportement des actions dans le marché des capitaux.
- Une administration plurielle devant inclure des membres indépendants des actionnaires et en cas d'existence d'une Commission Exécutive, sa composition doit refléter l'équilibre entre les administrateurs liés aux actionnaires dominants et les administrateurs indépendants.
- Création par l'administration de commissions internes de control en leur attribuant des compétences dans les domaines où existent des situations de conflit d'intérêt potentielles comme la nomination des directeurs et gestionnaires, l'analyse de la politique des rémunérations, l'évaluation de la structure et du gouvernement des sociétés.
- La mise en place de structures, législations, modes de régulation.

Graphique1: Bonne gouvernance et performance économique (comparaison internationale)



Source: Worldwide Governance Indicators, 2011.

- Trois groupes de pays : **le groupe 1** (dont l'Algérie fait partie) rassemble les pays en développement à régime de croissance faible, **le groupe 2** ceux au régime de croissance élevée, et **le groupe 3**, les pays développés, dont le régime de croissance apparaît intermédiaire.

- En passant du groupe 1 au groupe 2, les pays sont en phase de décollage économique. En passant de 2 vers 3, les pays sont en phase de rattrapage économique.
- La prescription standard se présente sous la forme d'une injonction faite aux pays en développement, et notamment ceux du groupe 1, de progresser coûte que coûte vers les systèmes formalisés de régulation économique, politique et sociale (droits de propriété formels, régulation des marchés, les règles prudentielles et la supervision concernant les institutions bancaires et financières, efficacité et transparence de l'action publique, systèmes juridiques et judiciaires efficaces, démocratie...etc.) qui prévalent dans les pays développés.

III- Les facteurs qui ont rendu primordial la gouvernance bancaire en Algérie:

On peut citer les éléments suivants :

- Mondialisation de l'économie et compétitivité des nations ;
- Globalisation des échanges économiques et financiers ;
- La nécessité de lutter contre la corruption et la bureaucratie ;
- L'évolution du système bancaire Algérien ;
- La nécessité de renforcer les règles de prudence applicables aux établissements de crédits ;
- La déréglementation et la catastrophe financière qu'a connues l'Algérie, notamment celles de : EL KHALIFA BANK, BCIA, AIB et l'UNION BANK ; ce qui a induit à une crise de confiance.
- Absence de transparence (par exemple: dans la communication financière...)
- La mauvaise production
- diffusion de l'information financière au sein des institutions bancaires et financières algériennes ;
- La nécessité de moderniser le système bancaire algérien.

V- Dysfonctionnement et inconvénients du système de paiement classique (avant 2006)

Malgré les réformes introduites, notre système bancaire dans sa globalité, reste inadapté, inefficace, ne suit pas les nouvelles orientations basées sur l'esprit de la modernisation, la concurrence et l'ouverture. Pour cela, il est indispensable de relever toutes les lacunes jugées importantes sur la mise à niveau d'une part et la modernisation d'autre part.

Dans cette modeste intervention, nous essayerons de présenter ce dysfonctionnement au moyen d'un état des lieux concret au sein de la banque.

Notre système de paiement tel qu'il était conçu présente les défaillances suivantes :

1/ la notion de temps est complètement négligée. Le recouvrement des appoints, à part ceux de la place, accuse des retards considérables.

Généralement ces appoints sont initiés par des écritures entre siège d'où la constatation de divers inconvénients :

- risque d'égarer des appoints,

- escroquerie de chèques

- perte de temps,

- erreurs de comptabilisation,

- écritures entre sièges en suspens,

- les commissions perçues ne reflètent pas la charge de la banque.

2/ les écritures entre sièges se soldent au niveau de la direction générale de la comptabilité, d'où une tâche très importante et lourde concernant toutes les écritures entre siège en suspens dû aux problèmes de comptabilisation, malversation ou autre ;

3/ les logiciels de paiements dans quelques banques ne sont pas tellement sécurisés où plutôt conçu d'une manière pointilleuse ;

4/ beaucoup de transactions bancaires nécessitent un certain nombre d'opérations comptables : le logiciel est dans plusieurs cas peu performant ;

5/ la réglementation bancaire permet l'achat des chèques de banques même si la relation n'est pas domiciliée dans cette banque, d'où une fraude fiscale pour les comptes courants ;

6/ pour les virements en compte devise de l'étranger, la notion de temps est incertaine ;

7/ pour les mises à disposition ou paiement de chèque à distance, la réglementation prévoit des messages codés entre agence. Une erreur de calcul des dits codes peut créer un préjudice pour le client ;

8/ les virements hors place ou à d'autres banques sont eux aussi manipulés par des écritures entre sièges ;

9/ utilisation des fax et téléphones : constituent des charges inutiles ;

10/ utilisation abusive d'imprimés ;

11/ les commissions perçues par rapport à la prestation fournie sont incompatibles ;

11 La loi sur la monnaie et le crédit, 1986, 1988 et du 14/04/1990.

12/ défaillance de temps en temps du système informatique ;

13/ dans certaines banques, les logiciels conçus pour les opérations de crédit et pour la gestion des dépôts à terme ne sont pas performants ;

14/ sur coût des opérations ;

15/ système classique et ne répond plus aux exigences de la clientèle.

VI-. Les préalables de développement et de modernisation du système bancaire algérien

En premier lieu, il serait nécessaire de survoler rapidement l'évolution de l'organisation de l'économie Algérienne dont l'application a connu trois étapes différentes :

- Etape d'une économie planifiée dit socialiste qui s'est étendu sur la période 1967-197;
- Etape de restructuration des entreprises publiques économiques (EPE) de 1980 à 1989 qui se caractérisait par un chevauchement entre une économie dirigée et une économie tendant à se libéraliser ;
- Etape d'instauration d'une économie de marché dès 1990.

Les réformes économiques entreprises en Algérie depuis la fin des années 80 ont donné lieu à de profondes mutations et transformations sur le plan économique d'une part, et une nouvelle configuration du secteur bancaire et financier d'une part, tout en traçant des perspectives d'évolution nouvelles dans ces deux domaines en particulier.

Cependant, le système de paiement et la monétique sont restés en marge de ces transformations. Le système de paiement d'une économie donnée est un bon indicateur de son fonctionnement, en particulier dans le contexte d'une économie de marché. Les progrès en matière d'intermédiation bancaire ont entraîné l'évolution et la diversité des instruments de paiement.

L'Algérie se propose de moderniser son système de paiement interne aussi bien en termes d'instruments de paiement qu'en termes de procédures de recouvrement des paiements scripturaux ou électroniques et de revoir son système des paiements transfrontières

VII - Les composantes du développement et de modernisation du système bancaire

Il s'agit de :

- Moderniser de l'infrastructure des systèmes de paiement de masse et mise en place du système de règlement de gros montants qui aboutiront à terme à une réelle amélioration de certains services bancaires ;
- Moderniser le système de paiement sur les marchés financiers;
- Moderniser la politique d'encadrement de crédit et développer les procédures de gestion et d'évaluation des risques dans l'octroi du crédit.
- Renforcer le cadre réglementaire de la supervision bancaire surtout dans la gestion des risques avec un contrôle interne qui nécessite la mise en place de :
 - * Un système de contrôle des opérations et de procédures internes.
 - * Des systèmes de mesure des risques et des résultats.
 - * Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
 - * Un système de documentation et d'information.
- * Renforcer le cadre de supervision à travers la création des agences de notation.
- * Introduction et la mise en place des systèmes d'information interne très performante avec le choix des modèles simples pour le calcul des risques en les développant dans le futur.
- * investir dans les programmes informatisés et les logiciels les plus performants avec une formation continue des cadres bancaires.

Et en fin, pour mettre en valeur cet objectif de développement et de modernisation, il est très important de l'associer aux multiples critères de bonnes gouvernances édictées par l'OCDE et en particulier par la commission de Bale II

VIII - La bonne gouvernance bancaire et le développement économique en Algérie : quelles perspectives ?

Nous proposons, dans cette perspective, les conditions sous forme d'éléments pour atteindre la bonne gouvernance bancaire et le développement économique en Algérie :

- Renforcement du cadre de la supervision bancaire ;
- La conduite d'un programme d'évaluation du système financier ;
- La modernisation de la surveillance prudentielle à travers le renforcement de ses moyens techniques et humains ;
- La refonte du régime de la gestion des difficultés bancaires dans le sens d'une meilleure coordination entre les différentes autorités intervenantes ;
- Renforcement de la qualité des prestations administratives ;
- Evaluer la stabilité du secteur financier ; Renforcement du cadre réglementaire de l'activité bancaire ;
- Contrôle permanent des établissements de crédit ;
- Evaluation de l'état d'avancement de la gouvernance bancaire ;
- Partenariat Public et Privé ;
- Vision stratégique de développement économique : les décideurs ont besoin d'avoir une perspective élargie et à long terme de la bonne gouvernance bancaire et du développement économique.

.CONCLUSION :

De nos jours, on assiste à des profondes mutations et transformations sur le plan économique d'une part et une nouvelle configuration du secteur bancaire et financier d'autre part. L'activité bancaire est devenue plus que jamais un déterminant du développement économique dans le monde.

La bonne gouvernance est l'expression même du développement en tant que régime parfait. Le système bancaire en Algérie reste tributaire de tout engagement entrepris par les pouvoirs publics pour son développement et sa modernisation qui constitue actuellement un défi sans précédent, surtout, avec le passage d'une économie dirigiste vers une économie de marché.

L'appropriation du gouvernement bancaire, dans les banques algériennes peut s'avérer d'une grande utilité et permettrait de corriger beaucoup d'insuffisances.

Finalement, certaines conditions doivent être réunies pour que la gouvernance bancaire puisse contribuer dans le développement économique en Algérie. Par voie de conséquence; on doit développer autant que possible la culture et mentalité de la bonne gouvernance bancaire par: la sensibilisation, la formation, la valorisation, la reconnaissance des performances, le renforcement de la transparence des procédures et la stabilité de la réglementation, le renforcement des capacités nationales de lutte contre la corruption ainsi que des mécanismes de prévention.

BIBLIOGRAPHIE :

- ACCORD DE BALLE II : « Règles prudentielles et les normes internationales ».

BAHLOUL (B.H.), Réforme du système bancaire en Algérie (pour un développement durable),
www.northafricaforum.org/francais/presentations/bahloulfr.pdf,
(Le 20/07/2015).

- Charreaux (G.), Le gouvernement des entreprises, Ed. Economica, Paris, 1997.
- FMI: « Alegria country report » mars 2003.
- La loi sur la monnaie et le crédit, 1986, 1988 et du 14/04/1990
- MEDIA BANQUE N° 70 FEVRIER /MARS 2004 .PAGE 32.
- Moulay-Khatir (R.) et Benbouziane (M.), La bonne gouvernance : un préalable a la modernisation et au développement du système bancaire, www.fseg.univ-tlemcen.dz,
(Le 22/05/2015).
- OCDE : « Principes de l'OCDE relatifs au gouvernement d'entreprise »1999 HEWITT DE ALCANTARA : « Du bon usage du concept de gouvernance » RISS, MARS 1998.
- Rapport 2001de la Banque d'Algérie, Media BANK, N.61, Août/Septembre 2002.
- Règlement Banque d'Algérie N° 02/03 du 14/11/2002
WWW.banque-france.fr/fr/infobafi/paiement. (Le 03/11/2016).